



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Pensez à renouveler votre vignette de stationnement

L'année 2017 approche à grands pas. Pour les détenteurs de vignettes de stationnement, c'est le moment de faire leur demande de renouvellement pour l'année à venir, ce qui peut être effectué dès aujourd'hui en se rendant sur le site de la Sécurité urbaine (www.securite-urbaine-ne.ch). Un [formulaire en ligne](#) permet de commander une vignette pour l'une des 12 zones bleues de la ville.

Mais on peut également le faire par courrier postal :

Sécurité urbaine de la Ville de Neuchâtel, faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel.

La Sécurité urbaine en profite pour rappeler que les pendulaires habitant hors de la commune de Neuchâtel peuvent stationner gratuitement sur les parkings P+R situés au nord, à l'est et - [depuis le 12 décembre](#) - à l'ouest de la ville, pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « onde verte » 2 zones, comprenant la zone 10.

Le plan de stationnement adopté par les autorités communales a pour objectif de permettre à la ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il entend également inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics.

Neuchâtel, le 13 décembre 2016

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires

Olivier Kessler, responsable du stationnement, Sécurité urbaine, ☎032 722 22 22

olivier.kessler.vdn@ne.ch